

**DELIBERATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 28 FEVRIER 2020 A 20H00**

Le conseil municipal de la commune de PESLIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence 20 février 2020.

**Étaient présents** : COSTON David, Mlle BARBECOT Stéphanie, M. FRAISSE Pascal, Mme PARISSIE Annie, Mme SOUPIROT Michèle, THOMAS Hervé.

Mlle BARBECOT Stéphanie a été nommée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2019.**

Monsieur David COSTON ouvre la séance, et donne lecture du compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 20 décembre 2019. Les membres du Conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

✓ **APPROUVE** ce procès-verbal.

---

**DCM 2020-1 Affectation du résultat du budget communal 2019.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'affectation du résultat du budget communal pour l'année 2019 :

**Reports 2018 pour Rappel :**

- \* Excédent - 001 de la section d'investissement de : **20.042,64 €**
- \* Excédent - 002 de la section de fonctionnement de : **58.629,14 €**

**Soldes d'exécution 2019 :**

- \* Excédent R 001 de la section d'investissement de : **1.127,15 €**
- \* Excédent R 002 de la section de fonctionnement de : **8.675,02 €**

**Résultat pour Budget Prévisionnel 2020 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **67.304,16 €**  
Excédent de résultat d'investissement reporté (R001 ) : **21.169,79 €**

***Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.***

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

✓ **APPROUVE** cette affectation du résultat du budget communal 2019.

Scrutin public.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 5 mars 2020 et publication ou notification du 5 mars 2020.

**DCM 2020-2    Approbation des comptes de gestion 2019, du budget communal.**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget communal de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- Demande la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ✓ **VALIDE** approuve les comptes de gestion 2019.

Scrutin public.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 5 mars 2020 et publication ou notification du 5 mars 2020.

**ANNULE ET REMPLACE LA PAGE 3 DE CE COMPTE-RENDU**

**DCM 2020-3 Vote des comptes administratifs 2019.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur David COSTON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur David COSTON, Maire, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE N-1		58 629,14 €		20 042,64 €		78 671,78 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	54.212,76 €	62.887,78 €	14.351,52 €	15.478,67 €	68.564,28 €	78 366,45 €
<b>TOTAUX DE L'EXERCICE AVEC REPORT</b>	54.212,76 €	121.516,92 €	14.351,52 €	35.521,31 €	68.564,28 €	157.038,23 €
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>+ 67.304,16 €</b>		<b>+ 21.169,79 €</b>		<b>+ 88.473,95 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ✓ **APPROUVE** les comptes administratifs du budget communal 2019, tel que présenté ci-dessus.

Scrutin public.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 5 mars 2020 et publication ou notification du 5 mars 2020.

**TABLE DES DELIBERATIONS**

*Numéros des délibérations prises au cours de la séance du 28 février 2020 :  
De DCM 2020-1 à DCM 2020-3*

DCM 2020-1	Affectation du résultat du budget communal 2019.
DCM 2020-2	Approbation des comptes de gestion 2019, du budget communal.
DCM 2020-3	Vote des comptes administratifs 2019.

Scrutin public.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture d'Issoire le 5 mars 2020 et publication ou notification du 5 mars 2020.

*Fait et délibéré les jours et an que dessus.*

COSTON	David	Maire	
THOMAS	Hervé	1 <sup>er</sup> Adjoint	
BARBECOT	Stéphanie	Conseiller	
FRAISSE	Pascal	Conseiller	
PARISSE	Annie	Conseiller	
SOUPIROT	Michelle	Conseiller	